

**Compte-rendu synthétique du
Conseil municipal du 31 mars 2015.**

La séance était présidée par le Maire, Xavier JEAN.

Tous les élus étaient présents à l'exception de S. SOUBIGOU, pvr à M. CAM, JR. CLOITRE, pvr à M. QUELLEC, B. DREYFUS, pvr à Ph. BAZIRE, C. HAMON absente non représentée.

Les questions financières sont présentées par Françoise BIDAN, adjointe aux finances ; elles ont préalablement été travaillées et validées lors d'une commission de finances ouverte à l'ensemble des élus, le 24 mars 2015.

Le Maire et F. BIDAN indiquent que ce budget a été établi dans le contexte particulier de la baisse des dotations de l'Etat. Il est prudent et raisonné.

Il témoigne de la vigilance de la municipalité dans la gestion des ressources de la commune et de sa volonté de poursuivre l'entretien et la valorisation du patrimoine communal en s'attachant à garantir la qualité de vie des conquétois.

La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement sera de 52 133 € en 2015 (- 10%). L'effort demandé à la commune sera du même ordre en 2016 et 2017.

Il incombe donc aux élus de faire aussi bien, voire mieux, avec des ressources limitées en :

- Maintenant les taux d'imposition.
- Maîtrisant rigoureusement les dépenses de fonctionnement pour supporter des charges nouvelles.
- Conservant un niveau d'investissement important, compatible avec la stratégie de désendettement.

Il est proposé de ne pas augmenter les impôts locaux, la variation des bases décidée par l'Etat et l'augmentation de l'assiette physique garantissant une augmentation du produit fiscal de 47860 € en 2015.

Dans les éléments nouveaux pris en compte dans l'élaboration du budget on note :

- La **baisse de la dotation globale de fonctionnement** (- 52 133€)
- Le **départ en retraite de deux agents** des services techniques que la municipalité a choisi de **ne pas remplacer**;
- Le choix, conséquence de la première décision, de **externaliser certains travaux** qui relevaient des services techniques, qui seront confiés à des artisans du Pays d'Iroise.
- La mise en place des **Temps d'Activités Périscolaires** durant une année complète. Il a été fait le choix de **maintenir l'organisation de TAP de grande qualité**, avec le concours des associations de la commune, dans une volonté constante d'offrir le meilleur à notre jeunesse. Cette

décision coûte près de 50 000€ compensés pour moitié par l'aide l'Etat et le soutien de la CAF.

Outre les « nouveautés 2015 », les différents chapitres prévoient, dans une logique de maîtrise des dépenses et de grande vigilance, une poursuite des politiques adoptées au cours des années précédentes :

- adhésion renouvelée à l'association « port d'intérêt patrimonial (398€) »,
- accompagnement par l'association Emergence avec le soutien de la CCPI (convention renouvelée pour 3 ans - 3200€),
- maintien des adhésions aux associations d'élus (AMF, ANEL...),
- poursuite des politiques de promotion touristique par les labels (stations vertes 1379€, pavillon bleu 1150€...), politique jeunesse et participation au RAM (3444€) et à la Maison de l'enfance de Plougouvelin (2700€),
- contrat d'association avec l'école Saint Joseph (740€ x 115 élèves = 85 100€)
- convention avec les écoles bilingues (4000€),
- financement des sorties piscine et de la voile scolaire (8000€)...

L'affectation des charges à caractère général (chapitre 11) fait l'objet d'une rigueur particulière: il est demandé aux services de garantir la poursuite d'une action de qualité malgré des ressources limitées par rapport au BP 2014 (- 2000€ pour les fournitures de voirie, - 1000€ pour le fleurissement, - 1000€ pour les produits d'entretien, - 1700€ sur les fournitures administratives...)

Le budget s'équilibre, en section de fonctionnement, à **2 811 596 €**

Section de fonctionnement - Dépenses (vote par chapitre)			
		Montant	Variation par 2014
Chapitre 11	Charges à caractère général • Externalisation espaces verts, des travaux dans les bâtiments • Honoraires : dossier PIP, appli REGARDS, Agenda 21, maison de la bio, Emergence • Aide aux familles transport collectif prestations TAP	613 474	- 6 349
Chapitre 12	Charges de personnel et frais assimilés • Départ de deux agents techniques, prise en compte des TAP sur un an • Basculement du COS en charges de personnel	950 900	-27 000
Chapitre 014	Atténuations de produits	18 800	- 200
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	699 604	43 795
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	37 265	
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante • Basculement du COS en charges de personnel	282 553	-16 605
Chapitre 66	Charges financières	175 000	- 4 000
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	34 000	- 5 000
TOTAL		2 811 596	-15 359

Section de fonctionnement - Recettes (vote par chapitre)			
		Montant	Variation
Chapitre 013	Atténuations de charges • Retraite d'un agent en arrêt de travail	10 000	-20 000
Chapitre 70	Produits des services, du dimaires, des ventes diverses • Participation de la CAF pour les TAP • Mise à disposition de personnel au VVB et à FOMT • Restaurant scolaire : hausse des tarifs, fréquentation en augmentation	243 400	20 400
Chapitre 73	Impôts et taxes • Augmentation des bases d'imposition • Augmentation du FIPC	1 711 927	36 520
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations • Baisse de la dotation globale de fonctionnement (-70 000€) • Aide de l'Etat pour les TAP, le recensement (20 000€)	725 269	-25 779
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	120 000	-
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 000	-26 500
TOTAL		2 811 596	-15 359

Ph. BAZIRE indique qu'il vote le budget parce qu'il approuve la baisse des dépenses de fonctionnement, le maintien des taux d'imposition et l'absence de recours à l'emprunt. Il rappelle que, si des efforts importants sont consentis au Conquet quant à la maîtrise des dépenses communales, il importe que ces mêmes efforts interviennent dans les autres communes et à la communauté de communes, même si celle-ci voit ses compétences s'accroître. La mutualisation devra donc faire l'objet de points d'étapes réguliers, et la réflexion devra se poursuivre pour envisager, à terme, des fusions de communes.

Le Maire le rejoint et partage ses commentaires, il tient à rappeler que les compétences nouvelles de la CCPI sont bien souvent liées à la fin de services rendus par les services de l'Etat ou des transferts de charges. Il souligne également que, si la Cour des Comptes reproche certains excès de dépenses aux communes, ces dépenses sont également régulièrement liées aux nouvelles missions confiées par l'Etat (telles que les TAP).

La section d'investissement s'équilibre à 1 840 769 €, dont 375 000€ de reports de dépenses, 320 000€ de remboursement du capital de la dette et un déficit reporté de 168 000 €. Les dépenses nouvelles s'élèvent à 967 000 € ; elles se décomposent ainsi :

Les nouveaux tarifs de l'accueil jeunes, qui prévoient une augmentation pour les usagers issus des communes qui ne participent pas au financement du service, sont approuvés à l'unanimité.

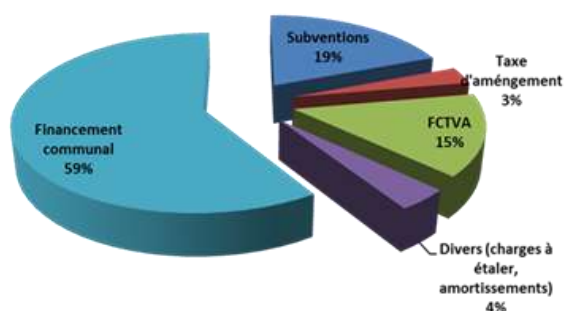
Section d'investissement		
	Montant	%
PLU	4 000	0,41%
Eclairage Public	160 000	16,55%
Voirie	585 510	60,55%
Batiments	109 857	11,36%
Village Vacances	18 092	1,87%
Matériel	89 496	9,26%
Total	966 954	100,00%

Proposition de tarifs différenciés pour l'Accueil Jeunes 2015 du 01/04/2015 au 31/12/2015.

	Tarifs 1 :	Tarifs 2 :
	Le Conquet / Trébabu	Extérieur (Plougonvelin, touristes, ou autres)
Adhésion annuelle	10€ / famille / an (5€ à partir du 01/07)	20€ / famille / an (10€ à partir du 01/07)
Sortie (Entrée + transport)	8 €	11 €
Tarif (que transport)	5 €	6 €
Activité sur place : Graff, kayak..	5 €	8 €
Activités « extras » (nécessitant location de matériel) :		
Karting, stage de surf	15 €	20 €

La section d'investissement est financée ainsi :

Financement des investissements



L'intégration dans la voirie communale des voies du lotissement « le hameau de la Presqu'île » et du « lotissement Ar men Alec » est approuvée à l'unanimité.

Le Conseil municipal est par ailleurs invité à donner mandat au Maire pour solliciter l'ensemble des subventions susceptibles de financer ces programmes.

Le budget est adopté à l'unanimité.